



Application de la RT2020

Par **clall**, le **25/10/2022** à **17:39**

Bonjour,

dans un immeuble assez ancien, je possède deux lots: un appartement au deuxième et dernier étage et les combles au dessus.

Dans ce dernier lot, j'ai un droit d'y construire une partie habitable.

Toute nouvelle construction devant respecter la nouvelle norme RT 2020, est-elle aussi applicable dans le cas de l'aménagement seulement des combles en partie habitable ?

Merci par avance, cordialement